

## Charte d'adhésion au programme IRM®

### Incentive Risk Management

En partenariat avec Branchet Solutions et ASSPRO qui conçoit des formations autour de la prévention du risque opératoire, Branchet a élaboré un programme d'IRM®, destiné à valoriser vos actions de formation et de prévention. Ce programme a pour objectif de réduire la sinistralité et d'améliorer votre prime d'assurance annuelle.

### Le fonctionnement

Lorsque vous adhérez au programme d'IRM®, vous cumulez des points en fonction des sessions de formations auxquelles vous participez. Lorsque vous atteignez sur une période d'un an, 20 points, vous bénéficiez de 5% de réduction à la date anniversaire de votre contrat qui suit l'année d'acquisition de vos points.  
Les points sont acquis au titre des formations dispensées par Branchet Solutions (voir tableau ci-après).  
Les points sont cumulés sur une période d'un an avec la possibilité d'en reporter un maximum de 10 sur l'année suivante si le seuil des 20 points n'est pas atteint.

### Comment gagner des points d'IRM® ?

| Moyens                                                                                 | Détails                                         | Nombre de points                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Formations en présentiel (truck, ARRES, JAC, weekend gestion du stress)                | Toutes spécialités confondues                   | 10 points                                                      |
| Formations en live ou replay                                                           | Toutes spécialités confondues                   | 10 points pour 3 sessions (dans la limite de 10 points par an) |
| Formations en e-learning DPC                                                           | Toutes spécialités confondues                   | 10 points                                                      |
| Coaching individuel (sous réserve de validation par la direction médicale de Branchet) | Toutes spécialités confondues                   | 10 points                                                      |
| Accréditation HAS                                                                      | Sur production du certificat ou du bilan annuel | 10 points                                                      |

### Adhérer au dispositif IRM®

☐ En cochant cette case, j'adhère au programme de formation IRM®

Nom :

Prénom :

Numéro client :

Ce document est à envoyer à l'adresse suivante :

**irm@branchet.fr**

